FLASH INFO BUDGET

COMMUNE DE VOUGY

VOUGY 2023

Compte administratif 2022

Budget communal : le compte administratif 2022, bilan financier contrôlant la gestion de la commune, est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie.

Les sections de fonctionnement et d'investissement dégagent un excédent de 986 590,65 €.

Le solde de clôture 2022 du budget Commune (y compris reports antérieurs) s'élève à 1 520 076,52 €.

Budget assainissement : Priorité à la rue de la Croix Verchère en 2023

Le solde de clôture 2022 du budget Assainissement (y compris reports antérieurs) s'élève à 226 930,28 €.

La commune de Vougy a confié la révision de son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) au cabinet d'ingénierie ICA Environnement. Il a établi un état des lieux du système d'assainissement collectif pour remédier aux insuffisances. Suite aux résultats du diagnostic qui préconise des travaux rue de la Croix Bayon, un raccordement de la rue du 8 mai avec la rue de la gare et la rue des Forests et des travaux rue de la Croix Verchère, vos élus souhaitent prioriser la rue de la Croix Verchère en raison du mauvais état de son revêtement, qui pourra être refait rapidement dans la foulée, après ces travaux d'assainissement.

www.vougy42.fr • mairie@vougy42.fr • 04 77 65 30 46

Budget 2023 :

Le budget prévisionnel liste toutes les opérations de dépenses et de recettes pour l'année à venir en fonctionnement comme en investissement.

A l'unanimité, vos élus ont décidé, pour la 10ème année consécutive, de maintenir les taux de fiscalité : taxe sur les Propriétés foncières bâties (38,41 %) et taxe sur les propriétés foncières non bâties (30,13 %). **Cette stabilité n'empêchera pas une hausse des impôts en raison de la revalorisation conséquente des bases d'imposition par l'Etat à hauteur de 7,1 % (contre 3,4 % l'an dernier et 0,2 % en 2021).**

A compter de 2023, la loi a rétabli pour **les résidences secondaires** le pouvoir de vote de la Taxe d'Habitation. (Son taux est également maintenu à 7,66 % depuis 10 ans.)

A Vougy elle sera instaurée sur les logements vacants en bon état pour la location. Dans notre commune, elle concerne une trentaine de logements. L'instauration de la taxe permettrait de conquérir de nouveaux habitants et de lutter contre la dégradation des bâtis. Vous aurez constaté que depuis cette année, le service des impôts vous a demandé de déclarer tous les biens immobiliers.

A savoir : des subventions par Charlieu-Belmont-Communauté sont possibles pour financer des travaux d'isolation.

Conclusion budget prévisionnel 2023 : la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 1 384 849,20 € et la section d'investissement à hauteur de 2 247 222,48€.

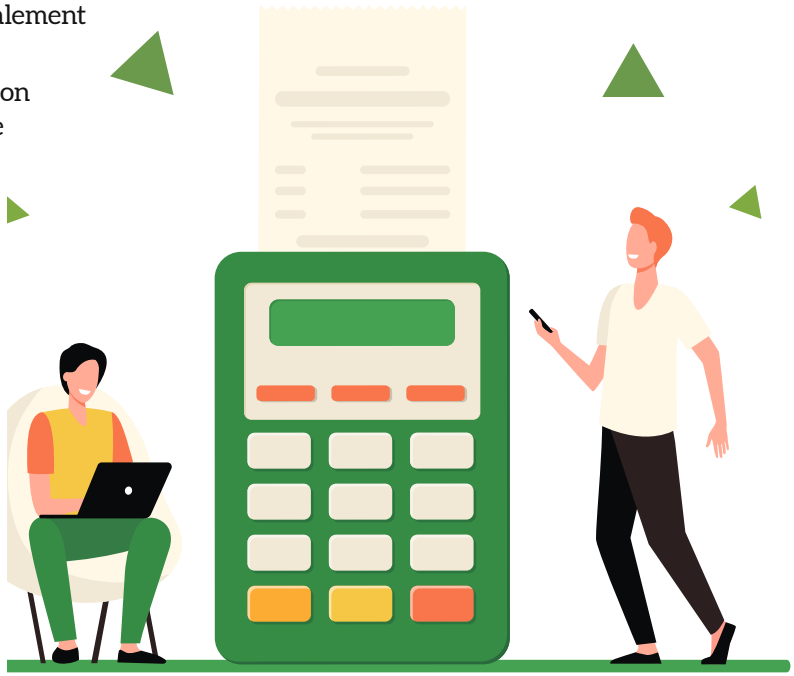

Budget communal réalisé en 2022

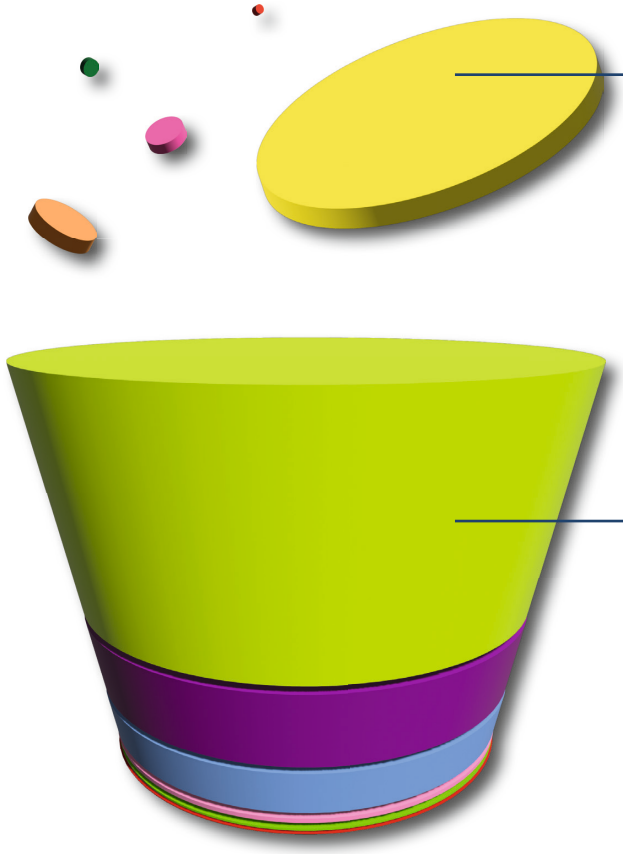

Recettes de fonctionnement 2022 :

Impôts et taxes :	816 679,22 €
Dotations et participations de l'État dont le Fonds de compensation de la TVA :	156 435,17 €
Produits des services (factures de cantine et garderie, locations des salles communales, etc.) :	89 270,97 €
Produits de gestion courante (loyers des logements locatifs, publicités du bulletin municipal) :	39 037,02 €
Remboursement de charges de personnel lors d'arrêts maladie	19 483,83 €
Total :	**1 120 906,21 €**

Dépenses de fonctionnement 2022 :

Charges de personnel :	414 480,22 €
Charges à caractère général :	243 627,60 €
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contribution au service d'incendie et de secours, etc.) :	198 299,34 €
Amortissements :	26 278,79 €
Charges exceptionnelles dont 1 488 € versés en soutien à l'Ukraine et 9 370 € de démolition de la maison Badolle :	14 028,60 €
Intérêts d'emprunts :	4 312,50 €
Total :	**901 027,05 €**

Budget d'investissement réalisé en 2022

Recettes d'investissement 2022 :

- Cautions logements locatifs : 959,00 €
- Subvention équipement numérique École : 4 579,24 €
- Subvention Parc : 14 943,69 €
- Fonds de compensation de la TVA : 15 749,04 €
- Amortissements : 26 278,79 €
- Taxes d'aménagement : 30 878,17 €
- Subvention façade cantine : 36 718,10 €
- Subvention Accessibilité vestiaires du foot : 51 379,00 €
- Opération comptable d'équilibre : 72 389,09 €
- Subvention voirie : 78 171,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé* : 834 950,25 €

Total : 1 166 995,37 €

Dépenses d'investissement 2022 :

- Modification du PLU : 828,00 €
- Marquage au sol : 6 617,98 €
- Columbarium : 8 800,01 €
- Extension réseaux électriques et maintenance éclairage public : 10 510,97 €
- Travaux Salle Albert GINET : 18 896,97 €
- Acquisition de matériels : 23 772,03 €
- Réhabiliation mairie : 32 604,75 €
- Annuités d'emprunt : 34 271,32 €
- Travaux sur bâtiments communaux : 57 682,42 €
- Voirie : 82 069,76 €
- Projet locaux commerciaux : 124 229,67 €

Total : 400 283,88 €

Budget communal prévu en 2023

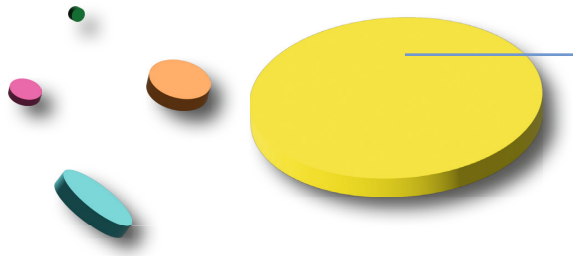

Recettes de fonctionnement 2023 :

Impôts et taxes :	837 110,00 €
Excédent reporté :	242 329,20 €
Dotations et participations de l'État dont le Fonds de compensation de la TVA:	175 910,00 €
Produits des services (factures de cantine et garderie, locations des salles communales, etc.) :	90 300,00 €
Produits de gestion courante (loyers des logements locatifs, publicités du bulletin municipal) :	39 200,00 €
Total :	**1 384 849,20 €**

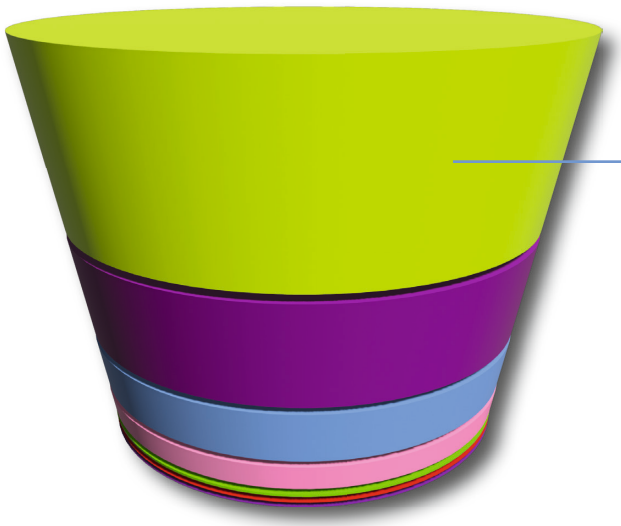

Dépenses de fonctionnement 2023 :

Virement à la section d'investissement :	442 189,21 €
Charges de personnel :	417 450,00 €
Charges à caractère général :	307 770,00 €
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contribution au service d'incendie et de secours, etc.) :	187 337,90 €
Amortissements :	23 089,59 €
Charges exceptionnelles dont 1 488 € versés en soutien à l'Ukraine et 9 370 € de démolition de la maison Badolle :	3 200,00 €
Intérêts d'emprunts :	3 812,50 €
Total :	**1 384 849,20 €**

Les projets d'investissements pour la commune en 2023

> la rénovation de la mairie (mise en conformité, agrandissement)

> la rénovation énergétique de l'école publique (2023-2024)

> le passage en LED d'une partie de l'éclairage public réduira le coût des dépenses énergétiques.

Le conseil municipal a décidé de vendre le terrain viabilisé de l'espace commercial (ancienne maison Badolle) pour laisser toute latitude de construction aux porteurs de projets intéressés.

Recettes d'investissement 2023 :

- Cautions logements locatifs : 638,00 €
- Subvention mise en accessibilité Salle A. GINET : 4 488,00 €
- Subvention Rafraichissement Salle des fêtes : 7 000,00 €
- Taxes d'aménagement : 20 000,00 €
- Amortissements : 23 089,59 €
- Remboursement frais d'extension électrique Grépilles : 23 322,00 €
- Fonds de compensation de la TVA : 59 543,00 €
- Subvention mairie : 384 152,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 442 189,21 €
- Excédents : 1 282 800,68 €

Total : 2 247 222,48 €

Dépenses d'investissement 2023 :

- Signalisation : 3 000,00 €
- Travaux Salle Albert GINET : 6204,03 €
- Columbarium : 8 800,00 €
- Modification du PLU : 11 072,00 €
- Acquisition de matériels : 14 555,00 €
- Extension réseaux électriques Grépilles : 23 322,00 €
- Annuités d'emprunt : 33 971,32 €
- Travaux autres bâtiments communaux : 53 728,00 €
- Passage en LED Éclairage public : 56 304,00 €
- Travaux de voirie : 124 886,00 €
- Rénovation thermique École : 234 000,00 €
- Espace commercial : 450 703,40 €
- Réhabiliation mairie : 1 226 676,73 €

Total : 2 247 222,48 €

Budget assainissement en 2022

Dépenses 2022 : 116 008,16 €

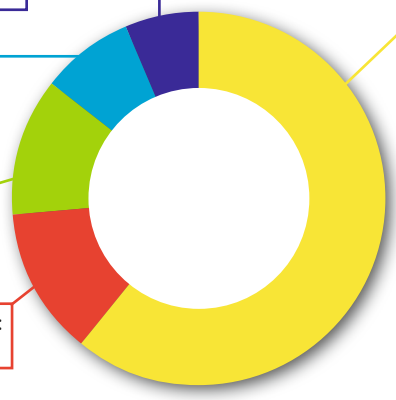

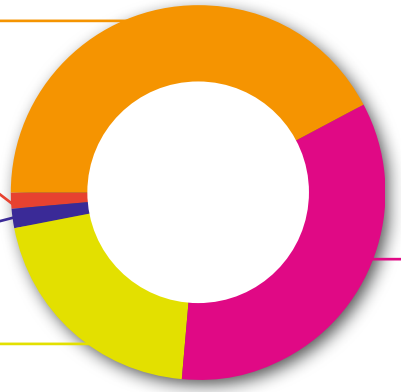

Recettes 2022 : 167 521,90 €

Le solde de clôture 2022 du budget Assainissement (y compris reports antérieurs) s'élève à 226 930,28 €.

Budget assainissement prévu en 2023

Dépenses 2023 : 375 139,60 €

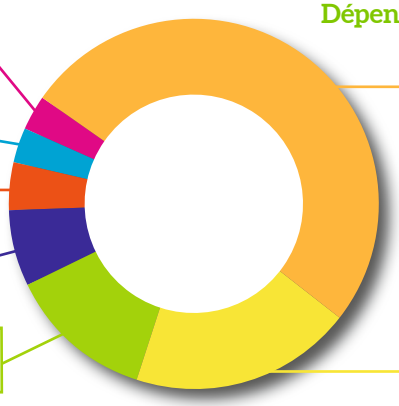

Recettes 2023 : 375 139,60 €

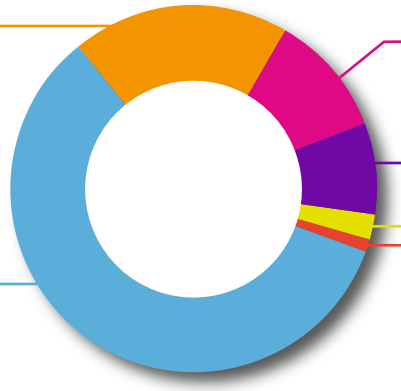

Impression Les Arts Graphiques ® MONTAGNY - 04 77 71 62 29